

DEPARTEMENT DE L'AUBE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVANT LES MARCILLY**

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 30 janvier 2012

L'an deux mil douze,
Le 30 janvier à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Jean-Louis Marcilly.

Date de la convocation :
24/01/2012
Date d'affichage : 31/01/2012

Présents : Chantal Frou, Frédérique Van Goetsenhoven, Michel Dallé,
Laurent Godier, Richard Gramain, Jean-Louis Marcilly, Philippe Masson,
Jean-Baptiste Renard, Jean Sviatopolk, Christophe Van Goetsenhoven

Absent excusé :

Richard Gramain a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

MISE A GRAND GABARIT DU CANAL ENTRE BRAY/S-SEINE ET NOGENT/S-SEINE

Le Conseil Municipal

Après avoir examiné le projet de mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine présenté par les Voies Navigables de France,

- Constate que la situation actuelle d'un gabarit 650 t avec des dérogations ponctuelles à 900 t n'est pas une solution pérenne et que les scénarios 1 et 2 ne répondent pas aux enjeux de demain ;
- Se prononce en faveur du scénario 3 (2 500 t) qui répond aux besoins du futur, tout en étant économiquement le plus rentable en termes de retour sur investissement avec de plus, un faible impact sur l'environnement.

Ce projet viendra en complément du Port de l'Aube à Nogent-sur-Seine et permettra à terme de consolider le tissu industriel de l'Arrondissement de Nogent-sur-Seine et ses emplois.

Pour extrait conforme,
Le Maire.



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le
et publication ou notification
du